

ÉTUDES PRÉALABLES AUX AMÉNAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS ÉTUDES URBAINES – ÉTUDES DIAGNOSTIC

NATURE DE L'OPÉRATION

Étude urbaine : le maître d'ouvrage a besoin de conduire une réflexion stratégique avant d'élaborer le programme d'aménagement de ses espaces publics. Dans ce cas, il peut avoir recours à la réalisation d'une étude urbaine, qui lui permet de définir des enjeux plus larges incluant notamment les politiques d'habitat, les équipements publics, les aménagements d'espaces publics, la voirie et les réseaux.

Étude diagnostic : le maître d'ouvrage a déjà conduit une réflexion sur les enjeux à l'échelle de la commune (dans le cadre d'une étude cœur de village par exemple ou de la réalisation de son PLU par le biais du PADD) mais a besoin de préciser le programme technique d'aménagement des espaces publics et l'enveloppe financière à affecter à l'opération. Il s'agit donc là d'une étude diagnostic qui peut être intégrée dans le cahier des charges d'une mission de maîtrise d'œuvre complète.

BÉNÉFICIAIRES

Communes et communautés de communes

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- 35 % d'un montant d'opération plafonné à 14 000 €

Le montant de l'aide est modulé en fonction de l'effort fiscal communal dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage communale.

DOSSIER À PRODUIRE

Pour la demande

- Délibération de la collectivité
- Cahier des charges mis au point avec les services du Conseil général et le CAUE
- Liste des cabinets d'étude consultés

Pour le versement

- Rapport d'étude
- Copie de l'acte d'engagement passé avec le bureau d'étude
- Factures acquittées
- Attestation du percepteur

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction des Infrastructures et de l'Aménagement
Service Affaires économiques